



Inscription (-18 ans)

Judo Club de Crolles – Saison 2023 - 2024

SECRETARIAT

☐ Ré-inscription

☐ Nouvelle inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Ceinture :

Adresse postale :

Email du judoka : _____ @ _____

Téléphone du judoka : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom et prénom du père : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Profession : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Profession : _____

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S)

☐ Judo

☐ Jujitsu

☐ Taïso Fit
(+ 16 ans)

☐ Taïso Gym
(+ 16 ans)

☐ Taïso Stretching
(+ 16 ans)

A remplir par les parents ou le tuteur légal du judoka

Je soussigné(e) : _____ père / mère / tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

☐ Autorise le représentant du Judo Club de Crolles à prendre toute décision qu'il jugera utile devant une éventuelle médicalisation d'urgence concernant le judoka dont l'identité est précisée sur cette fiche

☐ Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Judo Club de Crolles et m'engage à le respecter sans aucune restriction (rappel Article 5 : Le remboursement sera possible uniquement pour les cours éveil judo en cas d'arrêt de l'activité avant Noël : 90€ seront alors remboursés)

☐ Autorise le Judo Club de Crolles à utiliser mes coordonnées pour me transmettre des informations relatives à l'activité. De son côté, le Judo Club de Crolles s'engage à ne pas les transmettre à des tiers

Fait à Crolles le : ____ / ____ / 20 ____

Signature :

TRESORERIE	
☐ Tarif 1 : Pré-poussins / Jujitsu / Taïso stretch / Taïso Gym / Taïso Fit : 180 € Possibilité de payer en 3 fois : Juillet (90 €) / Septembre (45 €) / Octobre (45 €)	
☐ Tarif 2 : Poussins / Benjamins / Minimes / Cadets / Juniors ou 2 activités : 240 € Possibilité de payer en 3 fois : Juillet (90 €) / Septembre (75 €) / Octobre (75 €)	
☐ Tarif Autre :	
REGLEMENT	
☐ CHÈQUE	☐ ESPECES
Nom et prénom de l'émetteur des chèques :	
☐ Payé en 1 fois	☐ Payé en 3 fois
AIDES	
☐ Carte TATOO pour les collégiens : merci de venir avec votre carte TATOO	
☐ Pass Région pour les lycéens : N°carte : Code secret :	
☐ Pass'sport : document CAF à nous fournir	
☐ Aide Mairie pour les crollois uniquement : votre dossier sera mis en attente du document de la Mairie jusqu'au 15 novembre. Après cette date l'intégralité de la cotisation sera encaissée.	
Si 3 personnes de la même famille (même foyer) inscrites au club : 50 euros de réduction sur la 3 ^{ème} inscription Si 4 personnes de la même famille (même foyer) inscrites au club : 70 euros de réduction sur la 4 ^{ème} inscription	
Représentant du Judo Club ayant réceptionné l'inscription :	
Observations, si dossier en attente de finalisation :	

Les données collectées sur cette fiche ne sont traitées qu'à des fins d'échanges entre le Club et ses adhérents et de gestion administrative du Club. Seuls les membres du comité directeur et accessoirement les enseignants y ont accès, de plus, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers.

**ATTESTATION DE RENSEIGNEMENT DU QUESTIONNAIRE
RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR**

Je soussigné(e) M/Mme [Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de
[Prénom NOM].....

atteste qu'il/elle a renseigné le **QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF
MINEUR** et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge :	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	☐	☐
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année	☐	☐
Aujourd'hui	☐	☐
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents	☐	☐
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		



Judo Club de Crolles - saison 2023/2024

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1	L'inscription au Judo Club de Crolles implique l'acceptation sans réserve du règlement intérieur
Article 2	Aucune inscription ne sera acceptée sans que le dossier soit complet : fiche d'inscription + règlement par chèque(s) ou en espèces du montant total dû
Article 3	L'inscription enregistrée est définitive pour toute la saison. Aucun remboursement, hors du cadre de l'article 5 ne sera possible.
Article 4	Pour les majeurs : un certificat médical, de moins de 2 ans, pour la pratique du judo est obligatoire dès la première séance pour les nouveaux adhérents. Pour les renouvellements d'inscription, il est demandé au minimum l'Attestation Questionnaire de santé (attestation QS sport) ; un nouveau certificat médical (et tampon sur le passeport) est conseillé pour les compétiteurs, et obligatoire si le précédent a plus de 2 ans. Pour les mineurs : il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, il faut fournir une attestation de renseignement du questionnaire de santé. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical. Un nouveau certificat médical (et tampon sur le passeport) est conseillé pour les compétiteurs.
Article 5	Le remboursement sera possible uniquement pour les cours éveil judo, inscription annuelle, en cas d'arrêt de l'activité avant le 31 octobre : 90€ seront alors remboursés Cette démarche devra faire l'objet d'une demande écrite de la part des parents.
Article 6	Les différents justificatifs des aides doivent être fournis avant le 30 septembre. Au-delà de cette date, le Club ne garantit pas leur prise en compte

ORGANISATION DES ENTRAINEMENTS

Article 7	Les articles 8 à 19 sont applicables en l'absence de mesures sanitaires dues au covid19, l'organisation des entraînements peut être amenée à s'adapter aux mesures pouvant être imposées aux activités pratiquées au club.
Article 8	La responsabilité des parents s'arrête où commence celle du Club, c'est à dire dans le Dojo et uniquement en présence d'un enseignant
Article 9	Les chaussures doivent être déposées dans les casiers prévus à cet effet dans le hall d'entrée du dojo, exception faite pour les enfants des cours éveil judo
Article 10	Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les vestiaires sauf pour les enfants de 4 ans, 5 ans et 6 ans
Article 11	La pratique du judo, jujitsu et taïso se fait obligatoirement pieds nus
Article 12	Il est interdit à toute personne ne portant pas un judogi de se trouver au bord ou sur le tapis, exception faite des pratiquants de taïso
Article 13	La porte d'entrée doit toujours rester verrouillée pendant les cours
Article 14	Les judokas qui arrivent en retard ou qui doivent exceptionnellement quitter le cours avant la fin sont tenus d'en informer l'enseignant présent
Article 15	Les judokas qui arrivent en retard sans motifs se verront refusés l'accès au Dojo
Article 16	Un judoka absent plus de deux semaines doit prévenir le club par téléphone ou par mail crolles.judo@free.fr
Article 17	Les enseignants ne doivent pas être dérangés pendant les cours. Ils sont disponibles aux interours
Article 18	En cas de mauvais comportement avéré et répété ou de désintérêt flagrant pour l'activité, signalé par l'enseignant aux parents et au comité directeur du club. Après concertation et médiation entre les trois parties, le club se réserve le droit de décider de l'exclusion de l'adhérent unilatéralement (aucun remboursement ne sera dû).
Article 19	Les entraînements adultes de perfectionnement se font pendant les créneaux réservés à cet effet et avec l'autorisation du Directeur Technique

Le club engage toute personne concernée par ce règlement à le respecter